



DELIBERATION N° 23 / 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 2 avril 2008

Projet d'acquisition d'un terrain à Vientiane (Laos) pour la construction de nouveaux locaux - lycée « José Hoffet » : autorisation pour l'AEFE d'engager des discussions avec les autorités locales

Vu le code de l'éducation, articles L 452-3 et D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration autorise la directrice de l'AEFE à engager des recherches sur le marché local pour l'acquisition d'un terrain à Vientiane (Laos) afin de permettre une relocalisation du lycée « José Hoffet ».

Nombre de votants	18	Pour	18	Contre	/
		Abstentions	/	Nuls	/

Fait à Paris, le 2 avril 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

